



Observatoire national de la petite enfance



# → L'accueil du jeune enfant en 2007

Données statistiques



## SOMMAIRE

### LES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS ET LEURS FAMILLES

- 4 - Éléments de cadrage sociodémographique
- 5 - Présence d'enfants et activité professionnelle

### L'OFFRE D'ACCUEIL

- 7 - L'accueil individuel
- 7 - L'accueil collectif

### LE RECOURS AUX DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL

- 14 - L'accueil des enfants de moins de 3 ans
- 16 - Les disparités territoriales
- 18 - L'accueil des enfants de 3 à 6 ans

### LES COÛTS

- 19 - Les dépenses de la branche Famille pour l'accueil du jeune enfant
- 22 - Les coûts de l'accueil

### LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

- 24 - Les assistants maternels
- 25 - Les éducateurs de jeunes enfants en quelques chiffres
- 25 - Les enseignants de maternelle en 2007

### LES SOURCES

- 26 - Les enquêtes
- 26 - Les sources administratives

### LEXIQUE

### POUR EN SAVOIR PLUS

- 30 - Bibliographie
- 30 - Sites Web





Les données présentées ci-après ont été préparées par l'Observatoire national de la petite enfance. Cet Observatoire réalise le recueil, l'échange et la coordination des travaux menés dans le domaine de la petite enfance afin de contribuer à un meilleur éclairage des décisions et de l'action. Piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales, l'Observatoire associe l'ensemble des services statistiques et d'études des institutions impliquées dans les politiques de la petite enfance, ainsi que les services qui définissent ou mettent en œuvre ces politiques : la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le ministère de l'Education nationale (Men) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (Ccmsa).

Cette publication annuelle rend compte des données statistiques de l'accueil des enfants de 0 à 6 ans. Sous le terme d'accueil sont développées essentiellement des données relatives aux différents modes de garde proposés aux familles. La conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle constitue en effet un des axes majeurs des politiques en faveur de la petite enfance.

# Les enfants de moins de 6 ans et leurs familles

La France est un des pays les plus féconds d'Europe. Le nombre de naissances en 2007 reste élevé et les naissances hors mariage deviennent majoritaires. Plus de six enfants sur dix ont leurs deux parents actifs mais le taux d'activité des mères décroît fortement avec le nombre d'enfants à charge. Pour les pères, la situation familiale influe peu sur leur présence sur le marché du travail.

## ÉLÉMENTS DE CADRAGE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

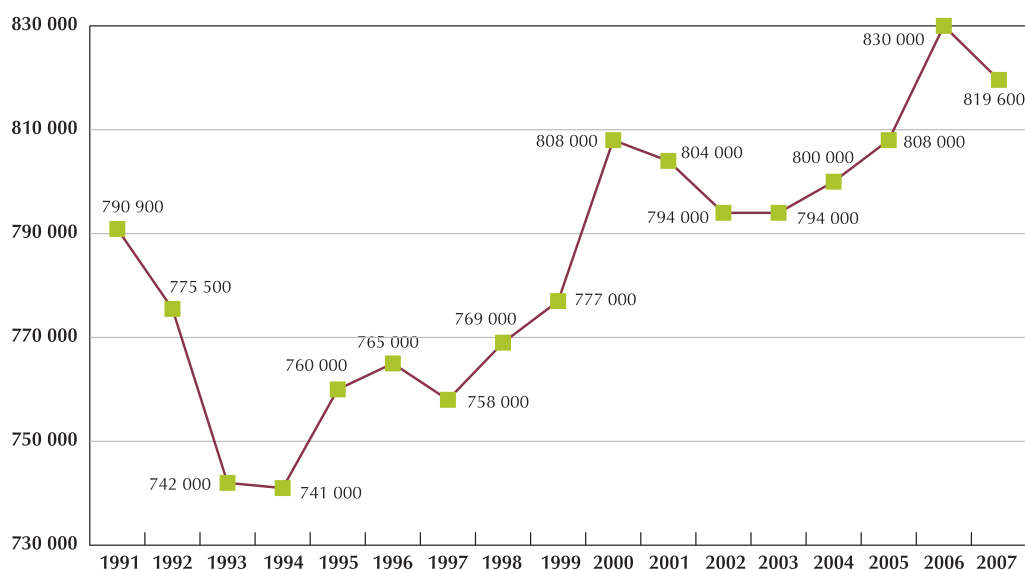
### En 2007, le nombre de naissances en France reste élevé

Au début des années 1990, le nombre de naissances baisse. En 1995, elles repartent à la hausse et dépassent les 800 000 en 2000 et 2001. Après un léger repli en 2002 et 2003, le nombre de naissances augmente à nouveau en 2004 et atteint en 2006 le niveau le plus élevé depuis vingt-cinq ans. Avec 830 000 naissances vivantes en 2006, la France est, avec l'Irlande, le pays le plus fécond de l'Union européenne. De plus, les naissances

hors mariage continuent leur progression et deviennent majoritaires en 2006 avec 50,5% de l'ensemble des naissances. En 2007, le nombre de naissances reste élevé : 819 600 naissances ont été enregistrées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. L'indicateur conjoncturel de fécondité\* est de 1,98 enfant par femmes. Il reste supérieur au niveau atteint dans les années quatre-vingt dix.

Le nombre de femmes âgées de 20 à 40 ans, à l'origine de 95% des naissances, continue de diminuer (- 0,4% par rapport à 2006). Mais le nombre de naissances de mères de 35 ans ou

Nombre de naissances vivantes en France



Source : Insee – statistiques d'état civil et enquête ville.  
Champ : France entière.



plus progresse encore : 172 650 en 2007, soit 2 300 naissances de plus qu'en 2006. La part de ces nouveau-nés atteint 21,1% en 2007, contre 20,5% en 2006. Il y a dix ans, elle n'était que de 15,5%.

### La population des enfants âgés de moins de 6 ans augmente depuis 2000

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la France compte 4,8 millions d'enfants de moins de 6 ans. Après une décroissance continue dans les années quatre-vingt-dix, le nombre d'enfants de moins de six ans augmente chaque année depuis 2000.

### Peu d'enfants de moins de 6 ans dans le quart sud-ouest

La répartition des enfants de moins de 6 ans est inégale selon les départements puisque la proportion d'enfants dans la population totale varie de 5,3 % dans la Creuse à 10 % en Seine-Saint-Denis.

La proportion d'enfants de moins de 6 ans est nettement plus faible dans le quart sud-ouest de la France que dans le reste du pays. Elle est en revanche élevée dans le nord de la France, dans le bassin parisien, en Rhône-Alpes et dans l'ouest, de Nantes à Rennes. Cette répartition spatiale a de fortes similarités avec celle de la fécondité.

## PRÉSENCE D'ENFANTS ET ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

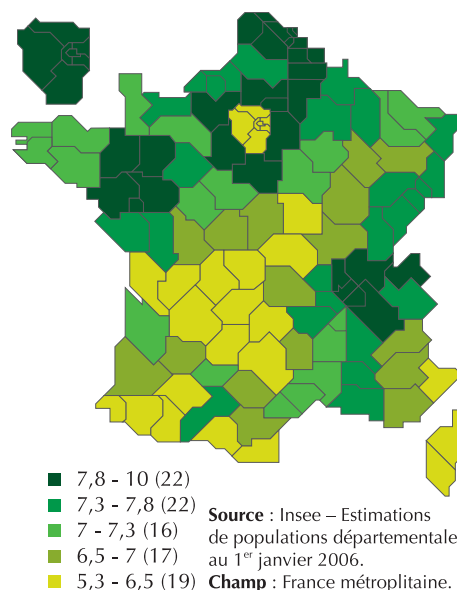
### L'activité des mères dépend du nombre d'enfants

D'après l'enquête "Emploi", les deux tiers des enfants de moins de six ans ont leurs deux parents (ou leur seul parent) actifs (en activité ou au chômage). Parmi les couples bi actifs, 38% des mères travaillent à temps partiel. Parmi elles, 20% souhaiteraient travailler davantage et 12% travaillent à temps partiel par manque de services de garde d'enfants ou parce qu'ils sont trop chers.

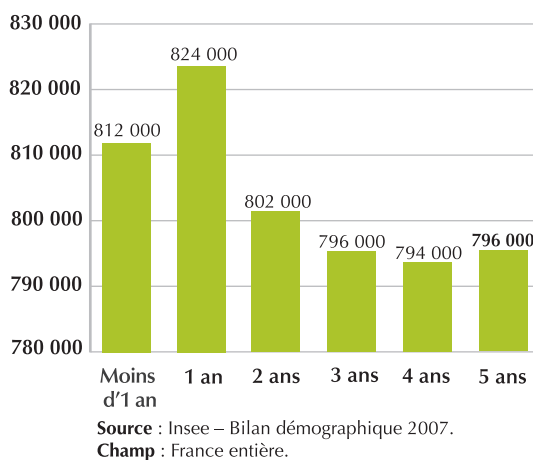
Le taux d'activité des mères diminue fortement avec le nombre total d'enfants mineurs à charge, surtout quand l'un des enfants est en bas âge.

Parmi les mères qui vivent en couple et qui ont un seul enfant à charge, 75 % travaillent lorsque celui-ci a moins de six ans. Leur taux

### Part des enfants de moins de 6 ans dans la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2006 (%)



### Répartition par âge des enfants de moins de 6 ans en France au 1<sup>er</sup> janvier 2008



### Type de famille détaillé selon l'activité du ou des parents (en %)

|                              | Avec enfants de 0 à 3 ans | Avec enfants de 0 à 6 ans |
|------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Parent(s) en activité</b> |                           |                           |
| Couple dont un actif         | 34                        | 28                        |
| Couple dont deux actifs      | 60                        | 65                        |
| Famille monoparentale        | 2                         | 4                         |
| <b>Parent(s) inactifs</b>    |                           |                           |
| Couple dont deux inactifs    | 2                         | 1                         |
| Famille monoparentale        | 2                         | 2                         |
| <b>Total</b>                 | <b>100</b>                | <b>100</b>                |

Source : Insee – Enquête emploi 2007.

Champ : familles ayant des enfants de moins de 6 ans en France métropolitaine.

d'activité est de 40% quand elles sont à la tête d'une famille nombreuse (trois enfants ou plus, dont l'un au moins a moins de 6 ans).

De même, le temps partiel est plus fréquent lorsqu'il y a plusieurs enfants. Parmi les mères qui vivent en couple avec au moins un enfant

de moins de 6 ans et qui travaillent, 27 % sont à temps partiel quand elles n'ont qu'un seul enfant. Cette proportion passe à 53 % lorsqu'elles ont trois enfants ou plus.

Pour les pères, leur présence sur le marché du travail est peu sensible à leur situation familiale. En effet, les hommes de 25 à 49 ans sont presque tous sur le marché du travail : leur taux d'activité s'élève à 96 %. Les hommes qui vivent en couple et qui ont un enfant au domicile ont un taux d'activité plus élevé (98,1 %) que ceux qui sont seuls (93,5 %).

### Répartition du type d'activité de la mère selon le nombre total d'enfants dans le ménage (en %)

| Nombre d'enfants <18 ans dans le ménage (dont au moins un < 6 ans) | SITUATION DE LA MÈRE |            |          | Total |
|--|----------------------|------------|----------|-------|
|  | Active occupée       | Au chômage | Inactive |       |
| 1  | 75                   | 8          | 17       | 100   |
| 2  | 65                   | 6          | 29       | 100   |
| ≥ 3  | 40                   | 6          | 54       | 100   |

Source : Insee – Enquête emploi 2007.

Champ : Mères vivant en couple avec au moins un enfant de moins de 6 ans.

### Proportion des mères en emploi travaillant à temps partiel en fonction du nombre d'enfants (en %)

| Nombre d'enfants <18 ans dans le ménage (dont au moins un < 6 ans) | MÈRE ACTIVE OCCUPÉE |                 | Total |
|--|---------------------|-----------------|-------|
|  | à temps complet     | à temps partiel |       |
| 1  | 73                  | 27              | 100   |
| 2  | 57                  | 43              | 100   |
| ≥ 3  | 47                  | 53              | 100   |

Source : Insee – Enquête emploi 2007.

Champ : Mères vivant en couple avec au moins un enfant de moins de 6 ans et qui travaillent.

### Le revenu médian des familles monoparentales est plus faible que celui des familles biparentales

En 2005, en France métropolitaine, 653 200 enfants de moins de 6 ans vivent dans une famille monoparentale (soit 23 % des enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille monoparentale). Les ressources des ménages monoparentaux sont plus faibles que celles des autres ménages. La moitié des enfants de familles monoparentales vivent dans un ménage où les revenus par unités de consommation sont inférieurs à 11 300 euros environ par an (10 700 euros en 2004), d'après l'enquête « Revenus fiscaux ». Pour les enfants de familles biparentales, ce revenu médian s'élève à 16 200 euros environ (15 600 euros en 2004).

## L'interruption de l'activité professionnelle des pères après la naissance d'un enfant

Chez les pères, l'idée progresse de s'arrêter de travailler pour s'occuper de son enfant (Drees, 2008).

D'après l'enquête « Congés autour de la naissance » réalisée en 2004, 20 % des pères qui ont au moins un jeune enfant âgé de 4 à 6 mois se disent prêts à s'arrêter de travailler au moins trois ans afin de garder leur enfant. Ces pères sont le plus souvent des ouvriers et des employés. Ils accordent une place moins importante au travail, travaillent plus souvent à temps partiel et leur apport dans les ressources du ménage est plus faible que la moyenne. Par ailleurs, ils participent davantage aux tâches domestiques que les autres pères et s'occupent plus des enfants. Le profil de ces pères se rapproche de celui des pères ayant pris un congé parental rémunéré.



# L'offre d'accueil

Les parents peuvent confier leurs enfants de moins de 6 ans à un assistant maternel qu'ils emploient directement, à un établissement d'accueil collectif ou à un service d'accueil familial. La garde au domicile des parents ou l'accueil périscolaire, pour les enfants scolarisés, sont plus marginaux.

## L'ACCUEIL INDIVIDUEL

### Le nombre d'assistants maternels a fortement augmenté depuis 1990

Les assistants maternels, qui accueillent les enfants à leur propre domicile, doivent préalablement obtenir un agrément accordé par le président du conseil général après vérification par le service de protection maternelle et infantile des conditions d'accueil (examen médical, environnement familial, taille et salubrité du logement, etc.).

En 2006, l'enquête Pmi de la Drees recensait plus de 400 000 assistants maternels agréés en France métropolitaine, offrant une capacité théorique d'accueil de 1 050 000 places (y compris les assistants maternels employés par des services d'accueil familial). Tous les assistants maternels agréés n'exercent pas effectivement. On peut évaluer à 710 000 le nombre de places disponibles auprès des assistants maternels employés par des particuliers, qui étaient, au 2<sup>e</sup> trimestre 2006, au nombre de 270 000 <sup>(1)</sup>.

Le nombre d'assistants maternels en exercice a été multiplié par 3,5 entre 1990 et 2001. Cette hausse s'explique en grande partie par la création, en 1992, de l'aide à la famille pour l'emploi d'un assistant maternel agréé (Afeama) et par la réforme du statut des assistants maternels issue de la loi du 17 juillet 1992. Plus récemment, la mise en place de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant) en janvier 2004 a eu comme objectif d'augmenter la solvabilisation des familles ayant recours à un assistant maternel (voir p.12).

(1) Selon les données de l'Institut de retraite complémentaire des employés de maison.

En outre, la loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux (qui accueillent à titre permanent des mineurs dans le cadre d'un dispositif de protection de l'enfance) a réformé les conditions d'accès à ces professions, les règles de leur formation, de leur suivi, de leur contrôle et de leur accompagnement, ainsi que du droit du travail qui leur est applicable.

## L'ACCUEIL COLLECTIF

### Le nombre d'établissements pratiquant le multi-accueil progresse

Les établissements d'accueil collectif de la petite enfance regroupent diverses catégories d'établissements qui ont en commun d'être spécialement conçus et aménagés pour recevoir dans la journée, collectivement, de façon régulière ou occasionnelle, les enfants de moins de 6 ans.

Depuis la mise en place du décret du 1<sup>er</sup> août 2000, les établissements pratiquant à la fois l'accueil régulier et occasionnel ou à la fois l'accueil collectif et familial sont qualifiés de « multi-accueil ». Leur nombre augmente alors que le nombre de structures ne pratiquant qu'une seule forme d'accueil (« mono-accueil ») diminue.

L'enquête Pmi (d'où sont tirées les données ci-après) tient compte d'appellations traditionnelles qui subsistent dans la pratique. Ainsi, dans cette enquête, les structures mono-accueil regroupent les « crèches collectives » pratiquant une seule forme d'accueil, les « haltes-garderies » et les « jardins d'enfants » (mode d'accueil marginal).



En 2006,  
710 000 places  
d'accueil  
individuel et  
326 500 places  
d'accueil  
collectif  
en France  
métropolitaine

Les crèches collectives de type mono-accueil regroupent les « crèches de quartier », les « crèches de personnel » et les « crèches parentales ». Les « crèches de quartier » (destinées principalement aux enfants d'un quartier) sont les plus nombreuses avec 1 700 établissements. Elles sont gérées en majorité par les communes ou dans une moindre mesure par les associations.

Il existe environ 175 « crèches parentales » en France métropolitaine, gérées par les parents eux-mêmes qui, regroupés en associations de type Loi de 1901, participent directement auprès de professionnels au fonctionnement de l'établissement et à l'accueil des enfants.

Les « crèches de personnel », au nombre de 200, sont implantées à proximité du lieu de travail des parents et adaptent leurs horaires à ceux de l'employeur (entreprise, administration, hôpital).

Les 2 300 « haltes-garderies » sont gérées à 58 % par des collectivités locales et à 38 % par des associations, dont une partie sont des associations de parents. Le nombre

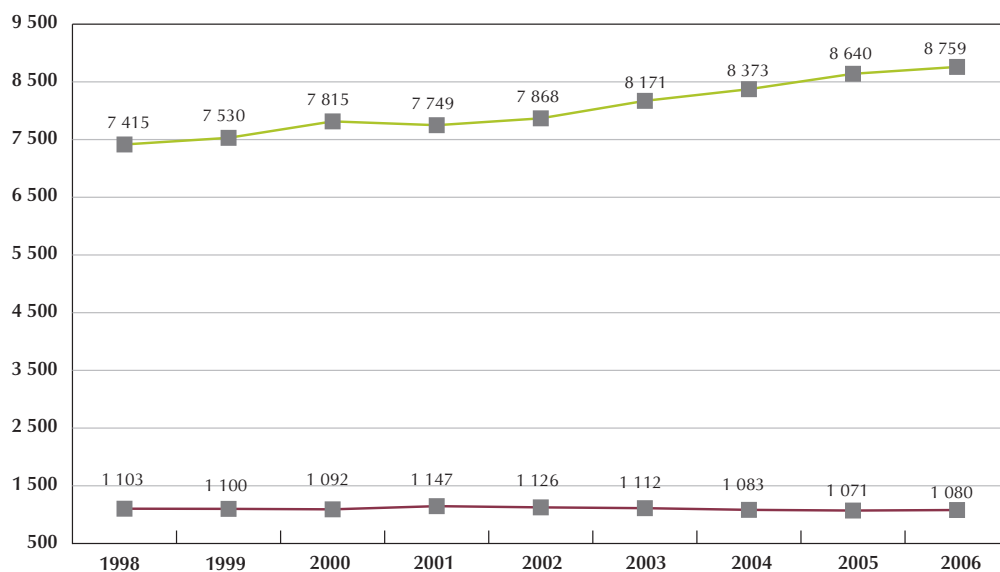
d'établissements multi-accueil est en augmentation (près de 4 400 en 2006, près de deux fois plus qu'en 2001), dépassant celui des « crèches » comme des « haltes-garderies ». Ils proposent un accueil régulier ou occasionnel aux familles.

Par ailleurs, les services d'accueil familial (traditionnellement appelés « crèches familiales ») accueillent les enfants au domicile d'assistants maternels agréés. Sans regrouper l'ensemble des enfants dans un même lieu, ils sont supervisés et gérés comme les crèches collectives.

Les assistants maternels travaillant dans ces « crèches familiales » sont rémunérés par la collectivité territoriale ou l'organisme privé qui les emploie, à la différence des assistants maternels agréés rémunérés directement par les parents.

Les « crèches familiales » sont gérées à 88 % par des collectivités territoriales contre 10 % par les associations. Les 2% restant sont gérés par la Caf, les mutuelles ou les comités d'entreprise.

### Évolution du nombre d'établissements d'accueil collectif et de services d'accueil familial



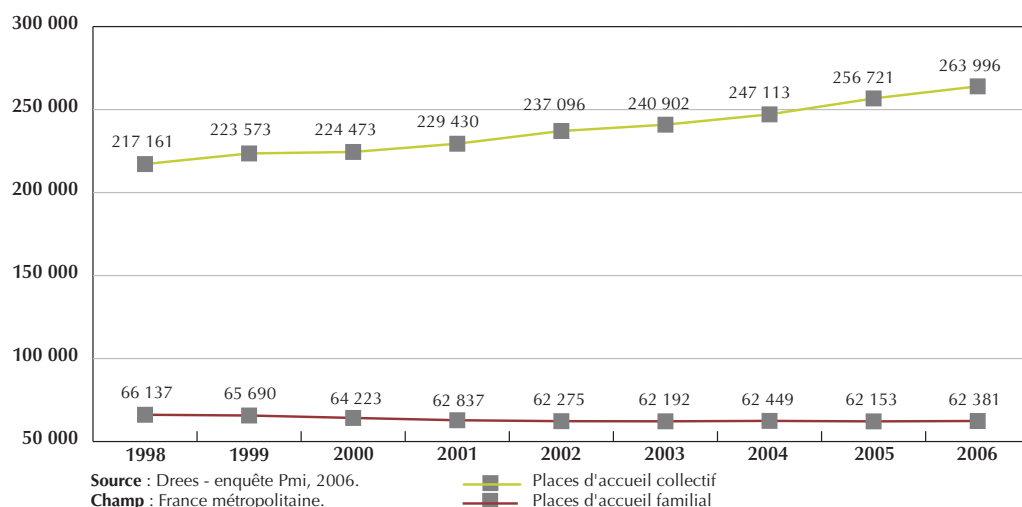
Source : Drees – enquête Pmi, 2006.  
Champ : France métropolitaine.

■ Établissements d'accueil collectif  
■ Services d'accueil familial





## Evolution du nombre de places en établissements d'accueil collectif et de services d'accueil familial



### Le nombre de places en établissements d'accueil collectif et de services d'accueil familial augmente

En 2006 <sup>(2)</sup> près de 326 500 places en établissements d'accueil collectif et dans des services d'accueil familial sont disponibles pour recevoir des enfants de moins de 6 ans. Les établissements d'accueil collectif de jeunes enfants regroupent 264 000 places, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2005. Le nombre de places d'accueil en services d'accueil familial atteint quant à lui 62 400 en 2006.

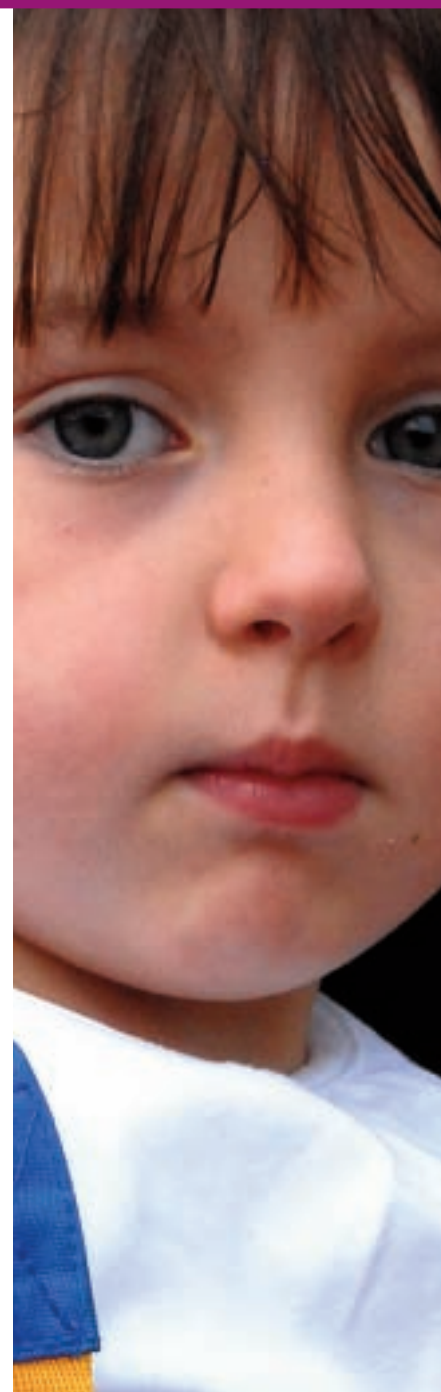
(2) Actuellement, seuls les chiffres de 2006 sont consolidés. Pour disposer de données plus actuelles, les services statistiques de la Cnaf produiront, dès 2009, des données pour l'année n-1 (cf. encadré)

### Le nombre de classes en préélémentaire diminue <sup>(3)</sup>

En 2007-2008, 98 495 classes en préélémentaire (contre 98 679 à la rentrée 2006) en France métropolitaine et dans les Dom accueillent des enfants âgés de 2 à 5 ans et plus.

Les regroupements d'écoles, entraînant la jonction de deux classes ou plus, pourraient expliquer la diminution de classes constatée depuis au moins deux ans.

(3) Les enfants sont accueillis dans les écoles maternelles ou dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou dans des écoles spéciales.



## Une estimation du nombre de places en établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) en 2007

La quasi totalité des établissements d'accueil du jeune enfant bénéficie d'une prestation de service versée par la Caf au titre d'aide au fonctionnement. Les Caf sont ainsi potentiellement en mesure de produire un indicateur de l'offre d'accueil en Eaje. La mise en œuvre de cette information suppose au préalable une évolution du système d'information des Caf, entreprise depuis 2006-2007. Ce travail permet désormais de compléter, à partir de 2008, les informations issues de l'enquête Pmi en donnant une information quasi-exhaustive de l'offre d'accueil en Eaje. Les données sont issues d'une extraction de la base Sias-Afc, applicatif informatique servant à la liquidation des prestations de services par les Caf. Il s'agit ici du nombre de places agréées en Eaje par les services de Pmi au titre du conseil général, susceptibles d'accueillir des enfants âgés de 0 à 5 ans révolus, conformément aux dispositions du décret d'août 2000. Le champ couvert est celui des Eaje qui ont fonctionné au cours de l'année considérée.

En 2006, on compte 324 000 places agréées en Eaje d'après la source complète Cnaf-Sias-Afc : cela est relativement proche du chiffre tiré de l'enquête Pmi (voir plus haut). Pour 2007, les données provisoires de la Cnaf permettent d'estimer à 332 000 le nombre de places agréées en Eaje.

### Vers une évolution de l'indicateur de taux de couverture des enfants de 0-3 ans

Le taux de couverture rend compte d'un « potentiel » d'enfants couverts, en mettant en rapport une capacité d'offre à des besoins d'accueil. Pour leurs enfants de moins de 3 ans, les parents peuvent avoir recours soit à un assistant maternel, soit à un établissement d'accueil collectif ou familial, soit aussi, dans une moindre mesure, à une employée de maison à leur domicile, ou à l'école maternelle à partir de l'âge de 2 ans. En limitant les besoins d'accueil à ceux des enfants de 0 à 3 ans et en tenant compte du nombre de places en accueil collectif, du nombre de places en classes préélémentaires pour les enfants de moins de 3 ans, du nombre de places auprès d'assistants maternels effectivement réservées aux enfants de moins de 3 ans et du nombre de places auprès de salariées à domicile, le taux de couverture est de 44,2 % en 2006. Cette donnée est proche du résultat produit par l'Observatoire de la petite enfance, l'année précédente (44% en 2005), mais est obtenue d'une manière différente. La différence dans le calcul de ce taux de couverture provient essentiellement : de la prise en compte

des places en classes préélémentaires pour les 2-3 ans, de la garde à domicile pour les 0-3 ans et de l'application d'une clef de répartition sur le nombre de places offertes par les assistantes maternelles, entre celles réservées aux enfants de plus de 3 ans (ou scolarisés) et celles pour les enfants de moins de trois ans.

### Taux de couverture de l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans

| Mode de garde        | Couverture    |
|----------------------|---------------|
| Accueil collectif    | 11,4 %        |
| Accueil familial     | 2,7 %         |
| Assistants maternels | 20,9 %        |
| Ecole maternelle     | 7,7 %         |
| Salariés à domicile  | 1,6 %         |
| <b>Offre totale</b>  | <b>44,2 %</b> |

Source : Estimation Cnaf – Dser, 2008

Champ : Métropole. Enfants de 3 mois à 3 ans

### Le contrat « enfance et jeunesse »

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, les contrats « enfance » et les contrats « temps libre » ont été unifiés en un contrat « enfance et jeunesse » (Cej) qui vise à promouvoir une politique de développement de l'accueil des moins de 18 ans.

Il s'agit d'un contrat signé entre une Caf et une collectivité territoriale et/ou un employeur, d'une durée de quatre ans, permettant le cofinancement par la Caf à hauteur de 55 %, dans la limite d'un plafond. Ce contrat de développement apporte un financement s'ajoutant aux aides au fonctionnement déjà versées par les Caf. Il vise à favoriser la création de nouveaux équipements (établissement d'accueil de jeunes enfants et d'accueil de loisirs sans hébergement, etc.), que ceux-ci soient créés dans le cadre d'un nouveau contrat ou d'un contrat précédent.

L'essentiel des contrats sont signés avec les collectivités locales. En 2007, 1 767 Cej ont été signés pour un montant de 283 millions d'euros, dont 9 millions d'euros consacrés au financement d'actions nouvelles.

Afin de favoriser le développement des « crèches de personnels » (destinés aux salariés d'une entreprise ou d'une administration), environ 40 contrats « enfance et jeunesse » sont signés chaque année depuis 2006 avec des employeurs. Enfin, les Caf soutiennent la gestion d'établissements d'accueil gérés par des « entreprises de crèches » ; au 31 décembre 2007, 84 entreprises de crèche, soit 3 611 places, ont bénéficié d'une aide à l'investissement.



# Le recours aux différents modes d'accueil

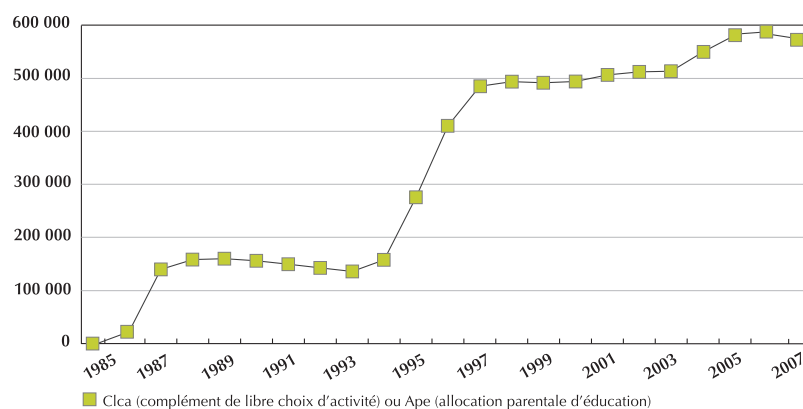
Les pouvoirs publics proposent des prestations et des services aux familles pour l'accueil de leurs enfants.

Depuis sa création en 1991, le nombre de bénéficiaires d'une prestation pour la garde d'enfant par un assistant maternel (aide à la famille pour l'emploi d'un assistant maternel agréé (Afeama) – et prestation d'accueil du jeune enfant avec complément de mode de garde assistant maternel Paje – Cmg assistant maternel) n'a cessé d'augmenter, avec une légère accélération en 2004 sous l'impulsion de la mise en place de la Paje. Il culmine en 2006 à 679 000 bénéficiaires. Au 31 décembre 2007, 670 000 en bénéficient.

Après une augmentation entre 1994 et 1998, le nombre de bénéficiaires d'une prestation pour la garde d'enfant à domicile (Aged – allocation de garde d'enfant à domicile – et Paje – Cmg garde à domicile – prestation d'accueil du jeune enfant avec complément de mode de garde à domicile) a décliné et s'est stabilisé depuis 2002 aux alentours de 52 000. Sous l'effet de la Paje et du relèvement des déductions fiscales liées à l'emploi d'un salarié à domicile, il progresse nettement depuis 2005 pour atteindre 60 300 bénéficiaires en 2007.

Le nombre de bénéficiaires de prestations accompagnant l'interruption totale ou partielle d'activité s'est stabilisé aux alentours de 500 000 entre 1998 et 2003. Après avoir quasiment doublé entre 1993 et 1997, à la suite de l'extension de la prestation aux familles de deux enfants en 1994, il augmente à nouveau sous l'impulsion de la Paje pour atteindre 587 600 en 2006 et 581 000 bénéficiaires en 2007.

## Evolution du nombre de bénéficiaires de prestations accompagnant l'interruption totale ou partielle d'activité

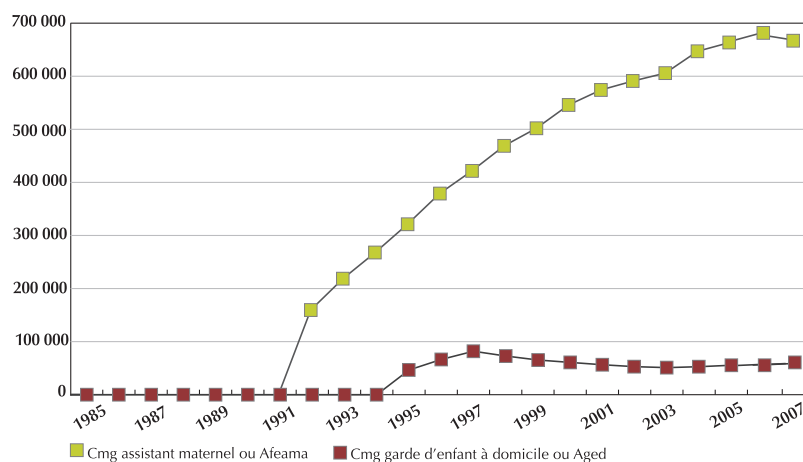


Source : Cnaf – Fileas.

Champ : France métropolitaine et Dom. Familles bénéficiaires de prestations accompagnant l'interruption totale ou partielle d'activité et ayant au moins un enfant de moins de 6 ans.

Note : Le multi-recours n'est pas pris en compte. En outre, certains parents, par exemple, parce qu'ils ne remplissent pas les conditions relatives à l'exercice antérieur d'une activité professionnelle, gardent eux-mêmes leur(s) enfant(s) sans percevoir le Clca (ou auparavant l'Ape).

## Evolution du nombre de bénéficiaires de prestations d'accueil individuel



Source : Cnaf – Fileas.

Champ : France métropolitaine et Dom. Familles bénéficiaires de prestations d'accueil individuel.

Par ailleurs, une légère modification de la répartition sexuée des bénéficiaires de prestations permettant l'interruption ou l'arrêt d'activité est observée. En 2007, La proportion de pères bénéficiaires du Clca (complé-

ment de libre choix d'activité) est de 2,5 % alors qu'en 2004, la proportion de pères bénéficiaires de l'Ape (allocation parentale d'éducation) était de 1,9 %.

#### Nombre de pères bénéficiant du Clca au 31 décembre 2007

| Effectifs    | Clca           | Colca        | Total          |
|--------------|----------------|--------------|----------------|
| Hommes       | 14 533         | 139          | 14 672         |
| Femmes       | 557 068        | 2 158        | 559 226        |
| Couples*     | 6 762          | 4            | 6 766          |
| <b>Total</b> | <b>578 363</b> | <b>2 301</b> | <b>580 664</b> |

Source : Cnaf – Fileas 2007.

Champ : France métropolitaine et Dom.

(\*) couples : il s'agit d'un droit au complément activité qui peut être ouvert simultanément à chaque membre du couple, sans que le montant global puisse excéder le montant du complément activité taux plein.

### La Paje, mode d'emploi

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) remplace progressivement l'ensemble des aides liées à la naissance et à l'accueil des enfants. La Paje est une prestation unique et globale qui comprend :

- > un **socle de base** versé sous conditions de ressources, composé d'une prime de naissance ou d'adoption et de l'allocation de base, de la naissance de l'enfant jusqu'à ses 3 ans ; en cas d'adoption, l'allocation sera versée pendant les trois années suivant l'arrivée de l'enfant jusqu'à ses vingt ans ;
- > plusieurs compléments octroyés en fonction du choix du mode de garde par la famille.
  - Le complément de mode de garde **Cmg** (assistant maternel, garde à domicile ou structure) s'adresse aux parents d'enfant(s) âgés de 0 à 6 ans qui choisissent de continuer à exercer une activité professionnelle, en les aidant à financer un mode de garde. En décembre 2007, 565 700 allocataires étaient bénéficiaires d'un Cmg pour l'emploi d'une assistante maternelle, 45 500 bénéficiaires d'un Cmg pour l'emploi d'une garde à domicile et 4 000 bénéficiaires du Cmg pour le recours à une entreprise ou un association.
  - Le complément de libre choix d'activité **Clca** s'adresse aux parents qui ont réduit ou arrêté leur activité professionnelle pour élever leur(s) jeune(s) enfant(s) jusqu'aux 3 ans du dernier enfant. Il peut être versé à partir du premier, pour une durée maximale de six mois, sous conditions d'activité antérieure. Fin 2007, 580 700 allocataires bénéficient du Clca (dont 36 900 au titre du premier enfant, 334 200 au titre du deuxième et 209 700 au titre du troisième).
  - Le complément optionnel de libre choix d'activité **Colca**, mis en place en juillet 2006, permet à l'un des parents d'au moins trois enfants qui cesse totalement son activité de percevoir ce complément jusqu'au mois précédent le 1<sup>er</sup> anniversaire de l'enfant ou de l'adoption. Au 31 décembre 2007, ses bénéficiaires étaient au nombre de 2 300.



## Profil des bénéficiaires de la Paje

Au 31 décembre 2007, 2 190 600 familles étaient bénéficiaires d'au moins une composante de la Paje (tous régimes).

- > Parmi les 59,5 % qui ne bénéficient que d'une seule composante (1 303 300), 78,8 % reçoivent l'allocation de base, 12,4 % le complément de mode de garde « assistant maternel », 3,2 % le complément de libre choix d'activité, 3,1 % les primes naissance ou d'adoption, 2,4 % le complément de mode de garde « garde à domicile » et 0,1 % le complément de mode de garde « structure ».
- > 35,3 % bénéficient de deux composantes (773 400) : les cas de cumul entre l'allocation de base et le complément de libre choix d'activité représentent 55,4 % de cette population. L'allocation de base et le complément de mode de garde « assistant maternel » en constituent 38,7 %. A elles deux, ces configurations représentent 94,1 % des bénéficiaires de deux composantes.
- > Les 5,2 % restants concerne les bénéficiaires de trois composantes ou plus, qui sont à 92,5 % représentés par les bénéficiaires qui cumulent l'allocation de base, le complément de libre choix d'activité et le complément de mode de garde « assistant maternel ».



### L'ACCUEIL DES ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 3 ANS

Les règles d'attribution des prestations légales sont différentes selon que les enfants ont plus ou moins de 3 ans. Après 3 ans, la quasi-totalité des enfants est scolarisée dans des écoles pré-élémentaires.

#### Près de la moitié des familles bénéficiaires de prestations ont recours aux dispositifs facilitant l'interruption d'activité

Parmi les bénéficiaires de prestations, 48,2 % des familles bénéficient d'une prestation accompagnant le retrait d'activité (Clca ou Colca).

39,1 % bénéficient d'une prestation (Cmg ou Afeama, Aged) aidant à financer l'accueil chez un assistant maternel ou au domicile des parents.

12,6 % des familles cumulent plusieurs prestations de garde mais ce cumul ne concerne pas forcément le même enfant. En effet, si une famille a un enfant de moins de 3 ans et un enfant de 3 à 6 ans, le plus jeune peut bénéficier par exemple d'une garde à domicile et le deuxième d'un assistant maternel pour le mercredi.

#### Répartition des enfants de moins de 3 ans selon le mode de garde principal adopté par les parents en 2007

Avant 3 ans, l'accueil des enfants est en général assuré par un intervenant unique (qu'il s'agisse de la mère, des professionnels, ...), le plus souvent le père ou la mère de l'enfant (63 %).

18 % des enfants de moins de 3 ans sont accueillis par un assistant maternel agréé et 10 % dans un établissement d'accueil de jeunes enfants.

Lorsque les deux parents travaillent à temps complet, la situation est très différente :

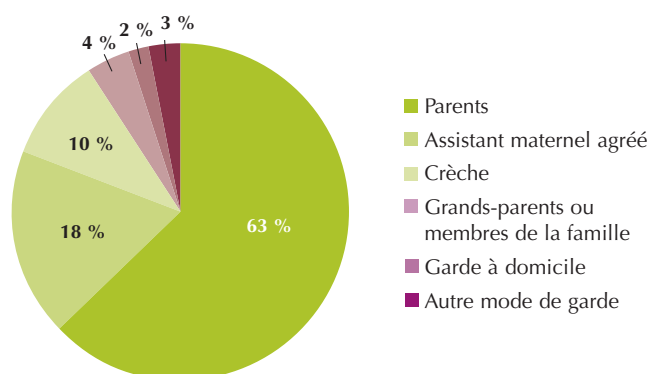
64 % des enfants de moins de 3 ans sont alors pris en charge par un intervenant extérieur à leur famille. Pour autant, 27 % des enfants sont gardés principalement par leurs parents. La flexibilisation du temps de travail – en particulier le développement des horaires décalés – explique en grande partie cette pratique.

L'assistant maternel agréé constitue le mode d'accueil le plus utilisé (37 %), tandis que les établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches) sont utilisés pour 18 % des enfants de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent.

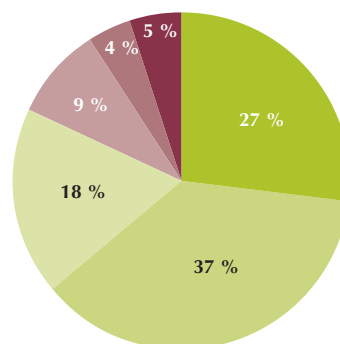




### Répartition de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans selon le mode de garde principal adopté par les parents en semaine entre 8 heures et 19 heures



### Répartition des enfants de moins de 3 ans dont les deux parents travaillent à temps complet selon le mode de garde principal adopté par les parents en semaine entre 8 heures et 19 heures



Source : Drees, enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2007.

Champ : France métropolitaine.

Résultats provisoires.

Note : Autre mode de garde : ami, voisin, baby-sitter ou autre personne extérieure à la famille, jardin d'enfants, école ou établissement spécialisé.



## LES DISPARITÉS TERRITORIALES

Le versement des prestations légales ainsi que les subventions accordées aux établissements d'accueil collectif suivent les mêmes règles sur l'ensemble du territoire. Cependant, les disparités territoriales sont importantes.

### Le recours à l'accueil individuel ou l'interruption d'activité varie selon les départements

La garde par l'un des deux parents qui interrompt ou réduit son activité professionnelle est nettement plus utilisée au sud de la diagonale sud-ouest nord-est de la France, particulièrement dans le couloir rhodanien. Le recours à un assistant maternel est nettement plus important sur le quart nord-ouest du pays, en particulier dans la région Pays-de-Loire. Bien que très peu répandu, le recours à un employé à domicile est fortement concentré, en particulier sur la région parisienne. Cela s'explique par la composition sociodémographique de l'Ile-de-France, et en particulier par la surreprésentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures.

### L'Ile-de-France est mieux équipée pour l'accueil collectif que les autres régions

Le taux d'équipement en accueil collectif apparaît très variable selon les départements : il varie de 2 à 32 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

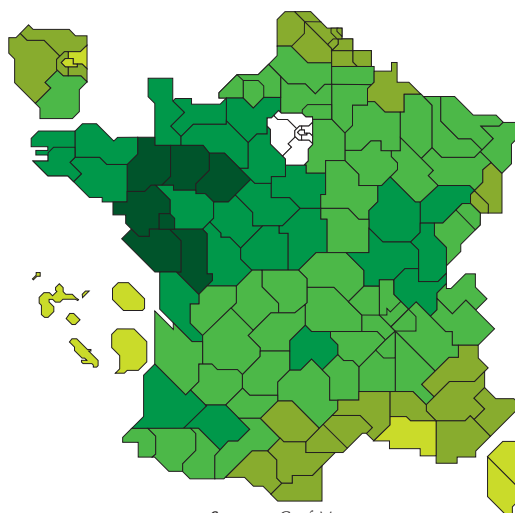
Cette dispersion est notamment le fait d'une dizaine de départements dont le niveau d'équipement est plus élevé qu'ailleurs. Trois départements situés en Ile-de-France (Paris, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne) disposent d'un nombre moyen de places pour 100 enfants proche ou supérieur à 20.

Ce sont au total 25 départements qui totalisent plus de 10 places pour 100 enfants. A l'inverse, 22 départements, situés plutôt dans la moitié nord de la France, comptent moins de 6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (voir carte p.17).

### A la rentrée 2007-2008, 20,9 % des enfants de 2 ans ont fréquenté l'école pré-élémentaire

La part d'enfants âgés de 2 ans qui fréquente l'école maternelle est restée relativement sta-

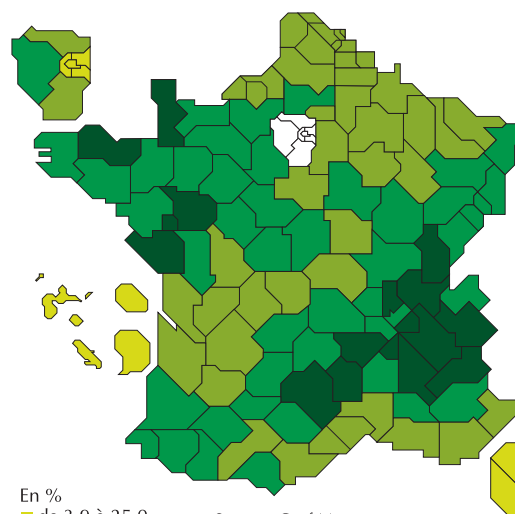
### Part des enfants de moins de 3 ans dont la famille bénéficie de l'Afeama ou du Cmg assistant maternel au 31 décembre 2007



- En %
- de 1,6 à 10,5
  - de 10,5 à 19,5
  - de 19,5 à 29,5
  - de 29,5 à 39,5
  - de 39,2 à 45,5

Source : Cnaf-Msa.  
**Champ :** France métropolitaine et Dom. Le cumul des prestations légales n'a pas été pris en compte. Il s'agit de la part des enfants de moins de 3 ans dont les familles bénéficient de la Paje - Cmg am ou Afeama dans la population des moins de 3 ans des Caf et des Msa.

### Part des enfants de moins de 3 ans dont la famille bénéficie de l'Ape ou du Clca au 31 décembre 2007



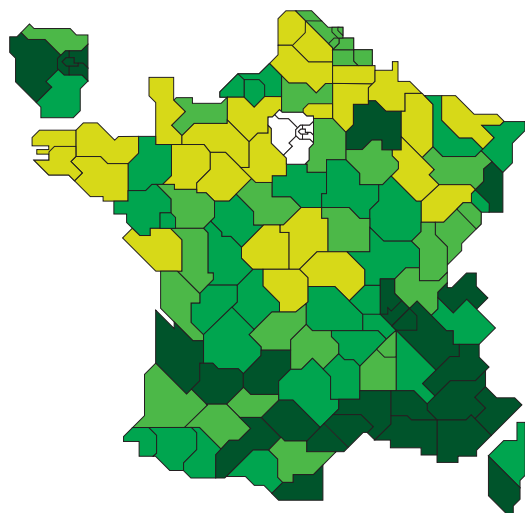
- En %
- de 3,9 à 25,0
  - de 25,0 à 31,0
  - de 31,0 à 37,0
  - de 37,0 à 42,7

Source : Cnaf-Msa.  
**Champ :** France métropolitaine et Dom. Le cumul des prestations légales n'a pas été pris en compte. Il s'agit de la part des enfants de moins de 3 ans dont les familles bénéficient de la Paje Clca ou Colca ou de l'Ape dans la population des moins de 3 ans des Caf et Msa.





### Nombre de places d'accueil collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2006



- 1 - 6 (22 départements)
- 6 - 8 (22 départements)
- 8 - 11 (27 départements)
- 11 - 32 (25 départements)

Source : Drees-enquête Pmi 2006, France métropolitaine.  
 Champ : Établissements d'accueil collectif.  
 Les jardins d'enfants qui accueillent des enfants de moins de 3 ans sont exclus du champ.

ble, avec un taux de plus 30%, tout au long des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

Elle tend à diminuer depuis la rentrée 2002, sous l'effet de la reprise démographique (plus de 760 000 naissances annuelles en métropole à partir de 2000). En effet, l'accueil des enfants des deux ans en maternelle se fait en fonction des places disponibles, il est donc fortement dépendant de l'évolution des effectifs des enfants âgés de 3 à 5 ans. Dans l'enseignement public, l'accueil est plus particulièrement ciblé en direction des enfants de milieux sociaux défavorisés. En particulier, l'offre est plus importante dans les écoles de zones d'éducation prioritaire (Zep). A la rentrée scolaire 2007, 20,9 % des enfants de deux ans ont fréquenté l'école préélémentaire.

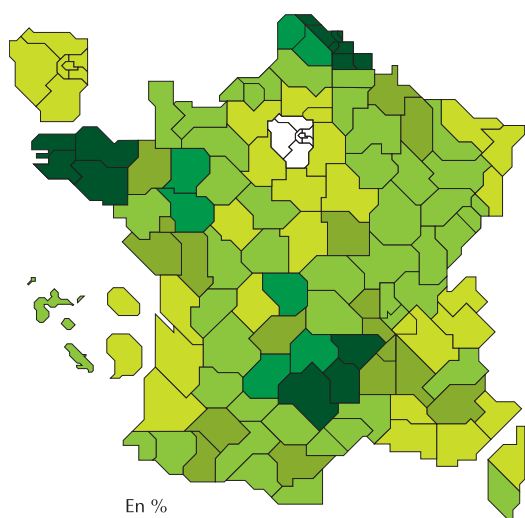
### Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans varie selon les départements

Le taux de scolarisation par âge est égal au rapport entre les populations scolaires, réparties par année de naissance, sur les effectifs des générations correspondantes.

Traditionnellement fort dans l'Ouest, le Nord et le Massif central, l'accueil des enfants de 2 ans reste faible en Ile-de-France, les départements limitrophes, en Alsace et dans le Sud-Est. Ces disparités départementales présentent une forte ampleur puisque près des deux tiers des enfants de 2 ans de la Haute-Loire et du Finistère fréquentent l'école préélémentaire contre moins d'un enfant sur dix à Paris, en Seine-Saint-Denis, en Haute-Savoie ou dans le Haut-Rhin.

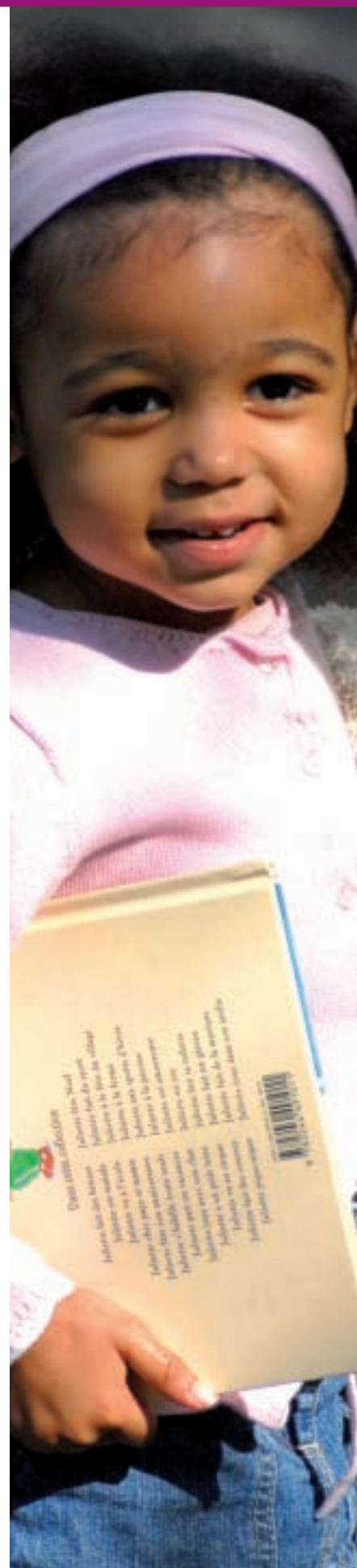
Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces disparités : offre plus dense en milieu rural, évolutions démographiques, importance du secteur privé qui accueille proportionnellement plus d'enfants de 2 ans que le secteur public. Cette dernière tendance est particulièrement marquée dans les départements où le taux de scolarisation à 2 ans est faible. Ainsi, à Paris, le secteur privé accueille 18 % des élèves en préélémentaire, mais plus de la moitié (51 %) des enfants scolarisés à 2 ans fréquentent une école privée. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une scolarisation à temps partiel.

### Taux de scolarisation à 2 ans à la rentrée 2007



- En %
- 1,4 - 14,9
- 15 - 29,9
- 30 - 39,9
- 40 - 49,9
- 50 - 61,7

Source : Men, 2007.  
 Champ : France métropolitaine et Dom.



## L'ACCUEIL DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 A 6 ANS

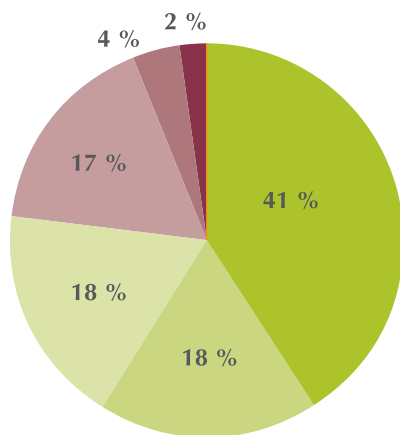
### 2,6 millions d'enfants fréquentent l'enseignement préélémentaire en 2007-2008

Tous les enfants de 3 à 5 ans sont aujourd'hui scolarisés. Les effectifs de l'enseignement préélémentaire ont pratiquement doublé entre les années soixante et le milieu des années quatre-vingt. La scolarisation des enfants de 3 ans et, dans une moindre mesure, celle des enfants de 2 ans, explique cette progression. À partir de 1986, c'est principalement l'évolution démographique qui influence le niveau des effectifs du préélémentaire.

### Des dispositifs facilitent le recours à un mode d'accueil individuel ou accompagnent l'interruption d'activité

35,4% des enfants sont couverts par une prestation permettant le recours à un assistant maternel (Paje-Cmg et Afeama). 40,8% appartiennent à des familles couvertes par le Clca-Paje ou l'Ape : c'est un frère ou une sœur cadet(te), âgé de moins de 3 ans, qui ouvre droit aux prestations. Seuls 5,6% des enfants de 3 à 6 ans bénéficient d'une garde à domicile. Dans 18,1% des cas, les familles cumulent deux modes de garde ouvrant droit à une prestation légale.

### Répartition des enfants de 3 à 6 ans dont les familles bénéficient de prestations d'accueil individuel ou accompagnant l'interruption totale ou partielle d'activité



- Paje Clca seule (1) – 264 482 enfants
- Paje assistant maternel seule (2) – 117 662 enfants
- Cumul d'au moins deux prestations – 117 813 enfants
- Afeama seule – 110 238 enfants
- Paje Cmg à domicile seule (3) – 23 987 enfants
- Aged seule – 12 536 enfants
- Paje Cmg structure (4) – 2 131 enfants
- Ape seule – 553 enfants

(1) Y compris le Colca.  
 (2) Y compris l'appel à une association ou une entreprise habilitée qui emploie des assistantes maternelles agréées.  
 (3) Y compris l'appel à une association ou une entreprise habilitée qui emploie des gardes d'enfant à domicile.  
 (4) Cnaf uniquement

Source : Cnaf - Msa.

Champ : France métropolitaine et Dom au 31/12/2007.





# Les coûts

La branche Famille de la Sécurité sociale joue un rôle important dans le financement des modes d'accueil collectif et individuel.

## LES DÉPENSES DE LA BRANCHE FAMILLE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

En 2007, les dépenses de la branche Famille consacrées à l'accueil jeune enfant s'élèvent à

8 milliards d'euros. 6 milliards d'euros sont versés sous forme de prestations légales et 2 milliards d'euros correspondent à des dépenses d'action sociale (voir ci-dessous).

## Les dépenses Petite enfance de la branche Famille en 2007 (montants en millions d'euros - tous régimes)

|  | Caf             | Msa           | Autres***    | Totalité        |
|--|-----------------|---------------|--------------|-----------------|
| <b>Total établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans</b>  | <b>1 177,0</b>  | <b>9,97</b>   | <b>0,0</b>   | <b>1 187,0</b>  |
| <i>Accueil collectif</i>   | 981,7           | 8,84          |              | 990,5           |
| <i>Accueil familial</i>  | 168,9           | 1,01          |              | 169,9           |
| <i>Accueil parental</i>  | 26,4            | 0,12          |              | 26,5            |
| <b>Autres dépenses liées à l'accueil des jeunes enfants</b>          | <b>141,1</b>    | <b>4,38</b>   | <b>0,0</b>   | <b>145,5</b>    |
| <i>Relais assistantes maternelles</i>                                | 33,0            | 0,65          |              | 33,7            |
| <i>Autres lieux d'activité ou d'éveil</i>                            | 2,3             | 0,07          |              | 2,4             |
| <i>Divers*</i>   | 5,9             | 3,66          |              | 9,6             |
| <i>Fipe**</i>  | 8,6             | -             |              | 8,6             |
| <i>Aei**</i>   | 27,4            | -             |              | 27,4            |
| <i>Daïpe**</i>   | 46,0            | -             |              | 46,0            |
| <i>Dipe**</i>  | 17,8            | -             |              | 17,8            |
| <i>Païppe**</i>  | 0,1             |               |              | 0,1             |
| <b>Centres de loisirs sans hébergement (Clsh &lt; 6 ans)</b>         | <b>125,0</b>    |               |              | <b>125,0</b>    |
| <b>Fonction globale d'accueil dont contrat enfance</b>               | <b>615,6</b>    | <b>5,6</b>    |              | <b>621,20</b>   |
| <b>TOTAL ACTION SOCIALE MÉTROPOLE ET DOM</b>                         | <b>2 058,7</b>  | <b>20,0</b>   | <b>0,0</b>   | <b>2 078,70</b> |
| <b>Paje</b>  | <b>5 749,02</b> | <b>211,47</b> | <b>9,00</b>  | <b>5 969,49</b> |
| <i>Complément de libre choix d'activité</i>                          | 2 195,19        | 77,70         | 9,25         | 2 282,14        |
| <i>Complément optionnel de libre choix d'activité</i>                | 16,47           | 0,57          |              | 17,04           |
| <i>Complément de libre choix du mode de garde Assistant maternel</i> | 3 324,86        | 130,25        |              | 3 455,11        |
| <i>Complément de libre choix du mode de garde à domicile</i>         | 212,79          | 2,93          | - 0,25       | 215,46          |
| <i>Complément de libre choix du mode de garde structure</i>          | -0,28           | 0,02          |              | - 0,25          |
| <b>Autres prestations</b>  | <b>304,24</b>   | <b>13,88</b>  | <b>-1,63</b> | <b>316,49</b>   |
| <i>Afeama</i>  | 273,02          | 13,27         |              | 286,29          |
| <i>Aged</i>  | 30,72           | 0,54          |              | 31,26           |
| <b>TOTAL PRESTATIONS LÉGALES</b>                                     | <b>6 053,26</b> | <b>225,35</b> | <b>7,37</b>  | <b>6 285,98</b> |
| <b>TOUS RÉGIMES MÉTROPOLE ET DOM</b>                                 |                 |               |              |                 |
| <b>TOTAL DÉPENSES DE LA BRANCHE FAMILLE</b>                          | <b>8 111,96</b> | <b>245,30</b> | <b>7,37</b>  | <b>8 364,63</b> |

Source : Cnaf - Msa, données comptables, 2007.

Champ : Régime général Métropole et Dom.

\* Contrat de passage à la Psu.

\*\* Fonds d'investissement pour la petite enfance mis en place en 2001.

\*\*\* Régimes spéciaux et collectivités territoriales Dom.

Note : Les montants négatifs correspondent à des récupérations d'indus.

En plus de l'effort financier consacré par la branche Famille à l'accueil du jeune enfant, il convient d'ajouter d'autres dépenses, parmi lesquelles le congé paternité également à la charge de la branche Famille (252 millions d'euros en 2007), celles de la branche Maladie de la Sécurité sociale avec le congé de maternité (2 553 millions d'euros en 2006). Les dépenses fiscales doivent également être prises en compte : essentiellement des réductions d'impôts pour frais de garde (275 millions d'euros en 2006). Enfin, l'Education nationale contribue par la scolarisation des enfants de moins de trois ans pour un montant de 848 millions d'euros en 2006. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement des communes concernant l'accueil de la petite enfance étaient évaluées à environ 1,8 milliard en 2005.

**L'évaluation du coût global pour les finances publiques (Sécurité sociale, Etat, collectivités territoriales) des services d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans se situe autour de 8,4 milliards d'euros en 2006**

Ce montant se limite à la dépense publique

directement allouée au financement de modes d'accueil (établissements d'accueil du jeune enfant, assistants maternels agréés, garde à domicile, écoles préélémentaires pour les 2-3 ans). Ne sont pas considérées ici les dépenses correspondant à des prestations d'entretien pour les jeunes enfants (notamment l'allocation de base de la Paje et les allocations familiales) ou encore les aides monétaires visant à compenser l'arrêt ou la réduction d'activité professionnelle.

Les aides publiques pour les familles visant à compenser la réduction ou l'arrêt d'activité professionnelle, pour permettre la garde des enfants par un des parents, sont estimées à 3,3 Md€ (elles comprennent, d'une part, le complément libre choix d'activité de la Paje/allocation parentale d'éducation et, d'autre part, une partie des cotisations pour l'assurance vieillesse des parents au foyer).

Le volume des dépenses publiques peut donc varier de 8,4 Md€ à 11,7 Md€ selon que l'on intègre ou pas les financements pour les congés parentaux rémunérés liés à la petite enfance.

**Le coût annuel d'un élève de préélémentaire**

En 2006, le coût pour un élève de préélémentaire d'enseignement public ou privé s'élevait à 4 658 euros.

Ce coût est financé par :

- > le ministère de l'Education nationale à hauteur de 2 320 € par élève dont plus de 97 % représentent des dépenses de personnels, (90% des dépenses pour les personnels enseignants) ;
- > les collectivités territoriales, essentiellement les communes, à hauteur de 2 077 € par élève dont près de 56 % de dépenses de personnel (Atsem – agent spécialisé des écoles maternelles et personnels d'entretien), 29 % en fonctionnement et 15 % en investissement ;
- > les ménages à hauteur de 261 € par élève. Cette dépense des ménages couvre des droits d'inscription (assez faibles) pour les établissements privés mais surtout des frais de cantines et l'achat de vêtements (pour le sport) réclamés par l'institution scolaire.

NB : Ce coût est calculé dans le cadre du Compte de l'éducation 2006 à partir du budget exécuté du ministère de l'Education nationale, de l'exploitation des comptes administratifs des communes, « Fonction Enseignement » de la nomenclature M14 et d'une enquête auprès des ménages. Ce coût 2006 est issu du compte provisoire 2006, évalué à partir du compte définitif 2005.



## Les dépenses liées à l'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2006

|  | Montant (en Md€)     | Source   |
|--|----------------------|--|
| <b>Prestations monétaires pour une garde individuelle</b>      | <b>3 261</b>         |  |
| Aide à l'emploi d'une assistante maternelle (Cmg ass mat)      | 3 076 <sup>(1)</sup> | Cnaf, estimé sur 0-3ans                            |
| Aide à l'emploi d'une garde à domicile                         | 185 <sup>(1)</sup>   | Cnaf, estimé sur 0-3ans                            |
| <b>Etablissement d'accueil du jeune enfant</b>                 | <b>3 714</b>         |  |
| Dépenses de fonctionnement de la Cnaf                          | 1 773 <sup>(2)</sup> | Cnaf (0-4 ans)                                     |
| Dépenses de fonctionnement de la Msa                           | 19                   | Cnaf (0-6 ans)                                     |
| Dépenses de fonctionnement des communes (2005)                 | 1 519 <sup>(3)</sup> | Dgcp   |
| Fipe   | 19 <sup>(4)</sup>    | Cnaf (0-4 ans)                                     |
| Aei  | 45 <sup>(4)</sup>    | Cnaf (0-4 ans)                                     |
| Daïpe  | 36 <sup>(4)</sup>    | Cnaf (0-4 ans)                                     |
| Dipe   | 2                    | Cnaf (0-4 ans)                                     |
| Dépenses d'investissements des communes (2005)                 | 301 <sup>(5)</sup>   | Dgcp*  |
| <b>Autres</b>  | <b>848</b>           | Direction du Budget<br>et de l'Education nationale |
| Pré-scolarisation (école maternelle)                           | 848 <sup>(5)</sup>   |  |
| <b>Dépense fiscale</b>   | <b>579</b>           |  |
| Réduction d'impôt pour frais de garde                          | 275 <sup>(1)</sup>   | Direction du Budget (voies et moyens)              |
| Réduction d'impôt pour emplois familiaux                       | 134 <sup>(6)</sup>   | Estimation Dgtpe**                                 |
| Exonération des assistantes maternelles agréées                | 140                  | Direction du Budget                                |
| Crédit impôt famille   | 30                   | Direction du Budget                                |
| <b>TOTAL SERVICES D'ACCUEIL POUR LES MOINS DE 3 ANS</b>        | <b>8 402</b>         |  |
| Allocation du congé parental (Colca, Ape)                      | 2 417                | Cnaf   |
| Dépenses Avpf à la prestation ci-dessus                        | 885                  | Estimation Cnaf                                    |
| <b>TOTAL DES AIDES POUR LA RÉDUCTION OU L'ARRÊT D'ACTIVITÉ</b> | <b>3 302</b>         |  |
| <b>TOTAL</b>   | <b>11 704</b>        |  |

(1) Application d'une clef de répartition estimée pour les 0-3 ans.

(2) Ce chiffre comprend les prestations de services et le contrat enfance, les dépenses liées aux relais d'assistantes maternelles, aux autres lieux d'activité ou d'éveil et aux établissements d'accueil. Il concerne en très grande majorité les enfants de 0 à 4 ans.

(3) Ces chiffres sont issus de la Dgcp, *Les comptes des communes 2005*, Synthèse nationale (rubrique 64 « crèches et garderies », qui recense des dépenses s'adressant à un public plus large que les 0-3 ans mais dont cette population constitue l'essentiel). Ne sont pas référencées ici les dépenses des Epci (établissements publics de coopération intercommunale) et des départements en faveur de la petite enfance (faute de pouvoir les isoler dans les *Comptes des départements* de la Dgcp).

(4) Les investissements concernent les enfants de 0 à 6 ans. Comme pour les prestations de services, ces dépenses concernent en réalité en très grande majorité les enfants de 0 à 4 ans. Les montants peuvent être très variables d'une année sur l'autre.

(5) Ce chiffre est estimé à partir des données suivantes : 182 000 enfants scolarisés entre 2 et 3 ans et coût de la scolarisation en maternelle à 4 658 € par enfant, (source : Education nationale)

(6) Au sein des foyers comprenant un enfant de moins de 3 ans, il n'est pas possible de distinguer les emplois familiaux de garde d'enfant et les autres (femme de ménage, par exemple). Le total des dépenses fiscales lié à la réduction d'impôt au sein de ces foyers est de 220 Md€. Le chiffre est donc un majorant. En faisant l'hypothèse que les dépenses moyennes liées à un emploi familial sont les mêmes chez les bénéficiaires du Cmg garde à domicile avec présence d'enfants de moins de 3 ans (33 680 foyers d'après la Cnaf) que sur l'ensemble des foyers comprenant un enfant de moins de 3 ans et bénéficiant de la déduction (150 000 foyers), on pourrait estimer les dépenses fiscales relevant de la garde d'enfant à domicile à 22% de la dépense totale, soit 48 Md€. Si l'on considère que le nombre d'heures travaillées au sein d'un foyer par les gardes d'enfants à domicile est en moyenne supérieur à celui des autres emplois familiaux, ce second chiffre apparaît comme un minorant. Le montant retenu correspond à la moyenne de ces deux bornes.

\* Dgcp : Direction générale de la comptabilité publique.

\*\* Dgtpe : Direction générale du Trésor et de la politique économique.

## LES COÛTS DE L'ACCUEIL

Les montants financés par les familles, la branche Famille, les collectivités territoriales ainsi que l'Etat (sous la forme de déductions fiscales) varient selon le mode d'accueil utilisé.

Le recours aux « cas types », c'est-à-dire aux situations théoriques, permet d'estimer, pour quatre modes d'accueil retenus (garde à domicile, garde partagée, assistant maternel, établissement d'accueil collectif), des coûts\* mensuels d'accueil ainsi que les participations financières des différents acteurs : familles, branche Famille, collectivité territoriale et Etat. Ces « cas types » sont construits suivant différents niveaux de ressources d'une famille, sur la base d'une garde à temps plein (9h par jour, 18 jours par mois) d'un enfant de moins de 3 ans d'un couple bi-actif n'ayant pas d'autres enfants à charge. La législation appliquée est celle en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Dans notre « cas type » sur le coût d'un assistant maternel, la rémunération horaire est de 3,39 € – soit l'équivalent de 3,5 Smic par jour – (bien que la rémunération des assistants maternels présente de fortes disparités). De plus, on retient les hypothèses de 3,15 € d'indemnité d'entretien et 3,15 € de frais de repas par jour de garde.

Pour la garde à domicile, deux scénarios sont présentés selon que l'enfant est gardé seul ou que la famille partage la garde avec une autre famille. Les 9 heures de garde journalière se décomposent en 8 heures de travail effectif et 1 heure de présence responsable, pour la garde simple uniquement. Dans les deux cas, la

rémunération considérée est de 1,2 Smic horaire (la rémunération des cinq semaines de congés payés étant assurée) et les cotisations sont calculées sur la base du salaire réel.

Pour les établissements d'accueil collectifs, on retient la donnée moyenne de 8,69 €/h pour le prix de revient réel.

### Les participations financières varient selon le mode d'accueil utilisé

Les graphiques suivants illustrent les différences de restes à charge dues exclusivement à la législation et aux barèmes propres à chaque mode d'accueil.

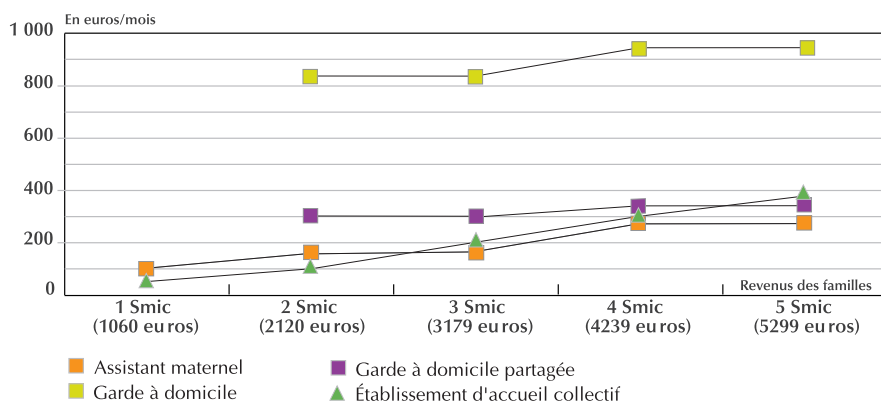
#### Pour les familles

Pour les familles disposant de revenus supérieurs à 2 Smic, le recours à un assistant maternel agréé est le moins onéreux. Le montant de la prestation accordée aux familles pour compenser le coût de l'accueil chez un assistant maternel a été augmenté lors de la mise en place de la Paje en 2004 et le crédit d'impôt a été porté à 50 % du reste à charge depuis la loi de finance pour 2007 au lieu de 25 % auparavant. Lorsque les revenus du ménage sont inférieurs à 2 Smic, le recours à un établissement d'accueil collectif est légèrement moins coûteux. Cela s'explique par l'application d'un barème national qui est fonction des revenus. La garde à domicile est quant à elle systématiquement beaucoup plus coûteuse pour les familles, et ce quels que soient leurs revenus. Enfin, pour les familles disposant de revenus supérieurs à 4 Smic, la différence de coût pour la garde partagée, la garde dans un établissement collectif ou l'assistant maternel est minime.

#### Pour les Caf

Pour tous les modes d'accueil étudiés, les Caf apportent des financements, soit directement aux familles par le versement de prestations légales, soit aux équipements par le versement de prestations de services. Pour les établissements d'accueil collectif, le montant accordé au titre de la prestation de service unique compense les participations des familles dans la limite d'un prix plafond. Plus les ressources des

### Reste à charge pour les familles selon le mode de garde



Source : Cnaf, année de référence pour les calculs 2008.



familles sont modestes, plus leur participation financière à la garde est faible et plus l'aide apportée par la Caf est importante.

Le financement apporté par la Caf aux modes d'accueil individuel est systématiquement supérieur à celui accordé aux établissements d'accueil collectif, sauf lorsque ceux-ci sont inscrits dans un contrat enfance ou dans un contrat « enfance et jeunesse » (soit près de la moitié des cas). La présence d'un contrat se traduit en effet par une prise en charge financière nettement plus importante de la Caf et un reste à charge pour les collectivités locales allégé. Dans ce cas, la Caf rajoute à son financement Psu 55% du reste à charge plafonné de la commune, soit environ 429 € mensuels suivant nos « cas types ».

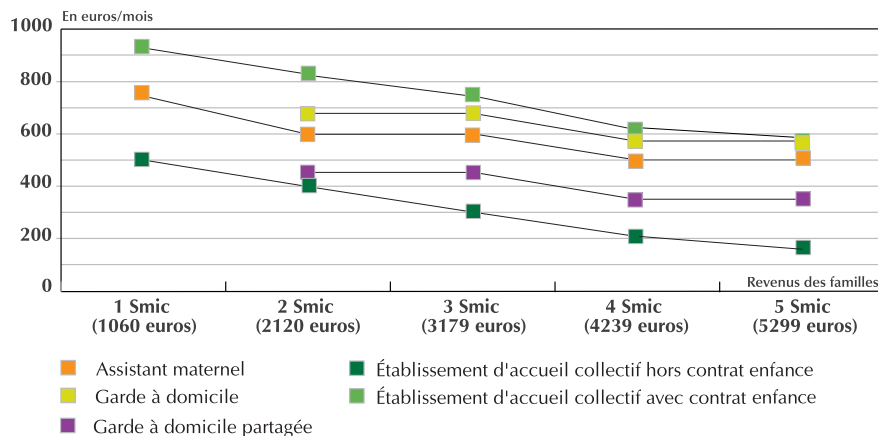
### Pour l'Etat

Depuis la loi de finances pour 2007, toutes les familles peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt dans la limite d'un plafond, dès lors qu'elles utilisent un mode d'accueil payant, que ce soit hors ou au sein de leur domicile. Qu'il s'agisse du recours à un assistant maternel agréé, à une garde à domicile ou partagée ou encore à un mode d'accueil collectif, le niveau de revenus des familles n'a alors guère d'incidence sur le montant du crédit d'impôt. La garde à domicile fait en revanche, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'objet d'une réduction de 15 points des cotisations patronales de Sécurité sociale pour les employeurs qui choisissent de cotiser sur la base du salaire réel. Dans notre « cas type » relatif à la garde à domicile, le montant de la réduction est de 243 €.

### Pour l'ensemble de la collectivité

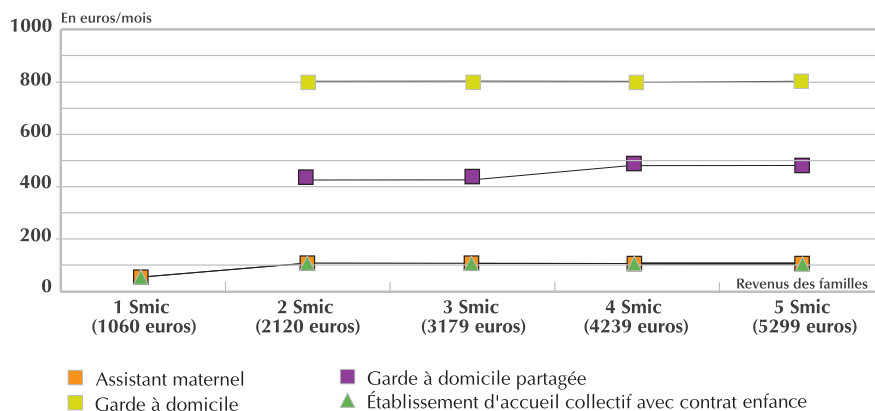
Une fois intégré à nos calculs l'ensemble des participations (Caf, Etat, collectivité territoriale), le coût total pour la collectivité se révèle moindre dans le cas de la garde partagée ou de l'accueil chez un assistant maternel agréé – hors prise en compte des avantages fiscaux accordés aux assistants maternels depuis 2007 (le revenu déclaré aux impôts est désormais réduit d'une somme forfaitaire représentative des frais engagés dans l'intérêt de l'enfant et des dépenses d'investissement pour les Eaje).

### Participation financière de la Caf selon le mode de garde



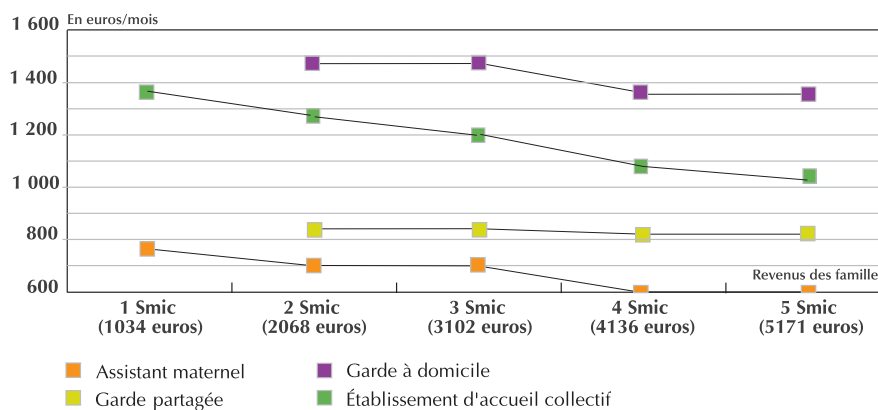
Source : Cnaf, année de référence pour les calculs 2008.

### Coût du crédit d'impôt et des réductions fiscales pour l'Etat selon le mode de garde



Source : Cnaf, année de référence pour les calculs 2008.

### Coût total pour la collectivité selon le mode de garde



Source : Cnaf, année de référence pour les calculs 2008.



## Les professionnels de la petite enfance

L'accueil des jeunes enfants fait intervenir une diversité de professionnels : éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, assistants maternels, enseignants de maternelle, animateurs de relais assistantes maternelles, puéricultrices. Etat des lieux.

A côté des métiers de l'accueil collectif (éducateurs des jeunes enfants, auxiliaires de vie) historiquement opposés à ceux de l'accueil individuel (assistants maternels) coexistent d'autres formes d'accueil adaptées aux besoins de certaines familles (horaires décalés, accueil de dépannage, etc.), qui revisitent ce traditionnel clivage.

### LES ASSISTANTS MATERNELS

Selon l'enquête « Emploi » de l'Insee de 2005, en France métropolitaine, 99 % des assistants maternels sont des femmes. Elles ont en moyenne 46 ans et vivent en couple pour la plupart (92 %).

Parmi les assistants maternels en exercice en 2005, 77 % exerçaient déjà deux ans auparavant. Cette proportion a augmenté depuis 2000 (+ 9 points). Cette évolution s'explique en partie par le ralentissement de la croissance du nombre d'assistants maternels et par une stabilité accrue dans l'exercice de la profession.

Leur niveau de diplôme progresse : 18 % des assistants maternels sont titulaires du baccalauréat, contre 11 % en 2000.

Sept assistants maternels sur dix déclarent travailler à temps plein. Parmi eux, un sur deux travaille 45 heures ou plus. Seuls 13 % des assistants maternels à temps plein déclarent un temps de travail compris entre 35 et 39 heures.

Les assistants maternels déclarent percevoir un salaire net mensuel de 698 euros. Celui-ci

varie en fonction du nombre d'heures effectuées et du nombre d'enfants gardés. Les assistants maternels à temps plein déclarent un salaire mensuel net moyen de 815 euros.

Les disparités départementales des rémunérations moyennes sont marquées : dans un quart des départements, la rémunération brute moyenne est supérieure à 960 euros, tandis qu'elle est inférieure à 760 euros dans un autre quart\*. C'est à Paris et dans les Hauts-de-Seine que les rémunérations moyennes brutes sont les plus élevées (respectivement 1 440 et 1 330 euros). Lorsque l'offre est insuffisante par rapport à la demande de garde, les tensions sur le marché local peuvent se traduire par des rémunérations plus élevées.

Afin d'étudier les logiques en œuvre dans le choix d'exercer le métier d'assistant maternel, la perception que les assistants maternels ont de leur métier et les perspectives que celui-ci offre, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) a réalisé une étude qualitative. Des entretiens ont été menés auprès de 61 assistants maternels. Le statut de l'employeur (parent ou crèche familiale), l'âge et le nombre d'enfants à charge, l'ancienneté dans la profession et la taille de la commune d'exercice ont été diversifiées pour illustrer la variété des conditions d'exercice de la profession.

Si la plupart des assistants maternels se sont tournés vers ce métier par défaut (niveau de





diplôme bas, reconversion après une première expérience professionnelle peu enthousiasmante ou précaire...), ils valorisent leur métier de différentes façons : certains (44 % de l'échantillon) se détachent du modèle d'un référent maternel exclusif, inscrivant la description de leur activité quotidienne dans un cadre « théorique » d'action, alors que d'autres (43 %) tiennent un discours plus pragmatique, fondé sur l'ensemble des activités nécessaires au bien-être de l'enfant. Un nombre plus restreint (13 %) estime que l'amour maternel permet à lui seul d'assumer l'exercice de l'activité, faite de douceur et de patience.

Les assistants maternels considèrent la formation comme un moyen important de la reconnaissance de leur métier par la société. Ils recherchent aussi des lieux de socialisation et d'accompagnement professionnel, à l'instar des relais assistantes maternelles (Ram), où ils peuvent partager leur expérience et trouver de l'information nécessaire à l'exercice de leur métier.

Les assistants maternels se tiennent informés en adhérant pour beaucoup à une association ou à une fédération d'assistants maternels. Ils forment des revendications communes en termes de salaire, de formation et d'évolution de carrière. Comme la continuité des revenus et l'enchaînement des contrats de garde sont variables selon les régions, ils souhaitent que l'on considère avec attention la question de leur retraite.

### **LES ÉDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS EN QUELQUES CHIFFRES**

Les éducateurs de jeunes enfants (Eje) exercent principalement dans les établissements d'accueil du jeune enfant (anciennement appelés crèches, haltes garderies et jardins d'enfants). Ils sont titulaires du diplôme d'Etat d'éducateurs de jeunes enfants (Deeje) et de niveau bac + 2.

Selon l'enquête « Emploi » de 2002, on compte

environ 13 000 éducateurs de jeunes enfants en France métropolitaine, pour la plupart des femmes (94 %). Deux tiers d'entre eux travaillent à temps plein et plus de la moitié sont salariés du secteur public.

En 2002, les Eje sont âgés de 36 ans en moyenne, soit trois ans de plus qu'en 1993. Le nombre de diplômés d'Etat progresse : selon l'enquête sur la formation aux professions sociales menée par la Drees et la Depp, ils sont 1390 diplômés en 2005 contre 936 en 1993.

D'après l'enquête « Génération 2001 » du Cereq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), trois ans après l'obtention de leur diplôme, 95 % des éducateurs de jeunes enfants estiment qu'ils occupent un emploi qui correspond à leur formation. Leur rémunération mensuelle moyenne est alors de 1 197 euros.

### **LES ENSEIGNANTS DE MATERNELLE EN 2007**

En France (métropole et Dom), 88 747 enseignants assurent la scolarisation des enfants de 2 à 5 ans et plus dans l'enseignement public, dont 78 725 professeurs des écoles et 9 921 instituteurs (on compte quelques suppléants et autres titulaires). La moyenne d'âge de cette population est de 41 ans. Les professeurs des écoles sont en moyenne plus jeunes (40,7 ans contre 43,4 pour les instituteurs), mais cette population est aussi plus dispersée : 13,4% ont moins de 30 ans, 64,1% ont entre 30 et 50 ans, les autres ayant plus de 50 ans. Le taux de féminisation est de 93,3% ; la part de temps partiel est de 13,8%.

Dans l'enseignement privé, on compte 10 332 enseignants, dont 9 154 professeurs des écoles, 599 instituteurs et 575 instituteurs suppléants (et 4 autres titulaires). L'âge moyen est de 42,7 ans (43,4 ans pour les professeurs des écoles et 41,5 ans pour les instituteurs). Le taux de féminisation est de 98,4%. La part de temps partiel est de 17,3%.

\* Selon les données de l'Institut de retraite complémentaire des employés de maison, Ircem.

## Les sources

Les sources statistiques disponibles sur les jeunes enfants sont schématiquement de deux types : certaines données proviennent de remontées statistiques administratives, visant à rendre compte de l'activité de telle ou telle structure ou des dépenses engagées par la collectivité. Elles offrent l'avantage d'être exhaustives et sont quelquefois enrichies de descriptions succinctes des populations concernées. D'autres données sont recueillies directement auprès des utilisateurs par voie d'enquête : plus riches quant à la description des personnes, elles peuvent en revanche s'avérer moins précises dans d'autres domaines, comme la perception d'allocations ou l'offre de garde disponible.

### LES ENQUÊTES

Outre le recensement national, désormais annuel, l'Insee mène régulièrement de nombreuses enquêtes pour lesquelles un nombre important de ménages sont interrogés, sur des thèmes tels que l'emploi, l'histoire familiale ou les conditions de vie. Si ces enquêtes ne portent pas spécifiquement sur les modes de garde, elles permettent néanmoins d'étudier les caractéristiques socio-démographiques des familles ayant de jeunes enfants (type de ménage, taille des fratries, revenu, diplôme et catégorie socioprofessionnelle des parents, situation par rapport à l'emploi...) et d'en mesurer les évolutions.

L'enquête « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants », menée en 2007 par la Drees en partenariat avec la Cnaf, est, quant à elle, destinée à étudier les choix, plus ou moins contraints, faits par les familles en matière de modes de garde. Elle permet, par une interrogation détaillée des parents, de dresser un panorama de l'ensemble des solutions qu'ils

adoptent pour répondre à leurs besoins de garde, en lien avec leurs contraintes professionnelles et financières. Cette enquête offre également la possibilité de recueillir des indicateurs de satisfaction sur les modes de garde adoptés. Une première édition de l'enquête a été menée en 2002.

### LES SOURCES ADMINISTRATIVES

La Cnaf dispose de statistiques sur les bénéficiaires (familles et enfants) et sur les dépenses tous régimes en prestations légales liées à une garde individuelle payante. Elle dispose également de statistiques des dépenses financières en action sociale des Caf. Ces données annuelles, voire trimestrielles, sont exhaustives, constituant une source d'information sur les bénéficiaires (âge, situation familiale, nombre d'enfants...) et sur les montants qu'ils perçoivent. Elles permettent une ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale qui fait apparaître celles d'entre elles qui



sont consacrées à l'accueil des jeunes enfants, par le biais du financement des crèches.

**La Direction des études, des répertoires et des statistiques (Ders) de la Ccmsa (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole)** dispose de statistiques exhaustives sur les bénéficiaires de prestations légales du régime agricole. Ces données sont renseignées selon une périodicité semestrielle. Elles constituent une source d'informations sur les bénéficiaires (âge, type de foyer, nombre d'enfants, montant du droit...). Les données comptables reflètent les montants payés pour chaque prestation.

**La Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (Drees)** envoie tous les ans aux conseils généraux un questionnaire destiné à collecter, au 31 décembre, des informations sur l'activité des services de protection maternelle et infantile (Pmi), notamment sur le nombre de places et d'accueil collectif et familial des enfants de moins de 6 ans. Ce sont en effet les Pmi qui instruisent les demandes d'agrément des assistants maternels, réalisent des actions de formation à destination des assistants maternels accueillant des enfants à titre non permanent et assurent la surveillance et le contrôle de ces derniers, ainsi que des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

**La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Education nationale (Depp)** mène une enquête auprès des directeurs d'école, afin de recenser les élèves présents dans les écoles maternelles et élémentaires sous tutelle du ministère. Annuelle et exhaustive, cette enquête est affectée depuis plusieurs années par la grève administrative des directeurs d'école ; les données détaillées par école ne sont donc plus disponibles pour le secteur public.



## Lexique

**Aged\*** : l'allocation de garde d'enfant à domicile correspond à une prise en charge partielle des cotisations sociales en cas d'emploi d'une garde à domicile. Toutefois, pour les familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans et non bénéficiaires d'une Ape à temps partiel, un plafond de ressources détermine le taux et le montant limite de la prise en charge des cotisations.

**Ape\*** : l'allocation parentale d'éducation est versée en cas de cessation totale ou partielle de l'activité professionnelle de l'un des parents (généralement la mère), aux familles d'au moins 2 enfants. Pas de conditions de ressources sauf pour les non-salariés et les Vrp. Le droit à la prestation persiste en cas de naissances multiples d'au moins trois enfants.

**Avpf** : assurance vieillesse des parents au foyer. Sous conditions de ressources.

**Cej** : contrat enfance et jeunesse.

**Clca** : voir Paje.

**Cmg** : voir Paje.

**Colca** : voir Paje.

**Contrat enfance** : dispositif financier à destination d'une ou plusieurs communes, pour les aider à mettre en œuvre une politique globale de la petite enfance sur un territoire donné et à développer les modes d'accueil des enfants de 0 à 6 ans. Le contrat enfance et jeunesse (Cej) remplace, depuis juillet 2006, le contrat enfance.

**Ecole préélémentaire** : nouvelle appellation des écoles maternelles.

**Etablissements d'accueil du jeune enfant** : structures d'accueil régulier, occasionnel voire d'urgence pour des enfants âgés de 0 à 6 ans, régies par le décret du 1<sup>er</sup> août 2000.

Les enfants sont encadrés par des personnels qualifiés.

**Etablissements d'accueil à gestion parentale** : établissement d'accueil collectif géré par une association de parents participant eux-mêmes à l'accueil des enfants ou à la gestion de la structure, avec le soutien de personnels qualifiés.

**Etablissements multi-accueil** : ces établissements proposent des accueils mixtes : crèche et halte, maisons de la petite enfance (multi-accueil de type collectif) ou crèche et relais assistante maternelle (accueil collectif et individuel), etc. Plusieurs types d'accueil sont proposés sur le même lieu et les formules sont très diverses.

**Indicateur conjoncturel de fécondité** : c'est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur donne le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés à chaque âge l'année considérée demeuraient inchangés. Il est parfois exprimé en « nombre d'enfants pour 100 femmes ».

**Naissances vivantes** : toute naissance survenue sur le territoire français fait l'objet d'une déclaration à l'état civil. Cette déclaration doit être faite dans les trois jours suivant l'accouchement. Depuis mars 1993, l'officier de l'état civil enregistre un acte de naissance si l'enfant a respiré. Dans le cas contraire, il enregistre un acte d'enfant sans vie.

**Paje** : prestation d'accueil du jeune enfant. Cette prestation, versée pour les naissances ou adoptions intervenues à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, se substitue aux précédentes et se compose :

- > d'une prime de naissance ou d'adoption, sous conditions de ressources.
- > d'une allocation de base versée pendant les



trois années qui suivent l'arrivée de l'enfant, sous conditions de ressources.

> d'un Clca : complément de libre choix d'activité en cas d'interruption totale ou partielle de l'activité professionnelle d'un des parents, et ce dès le premier enfant (pendant six mois), modulé en fonction des ressources.

> d'un Colca : complément optionnel de libre choix d'activité en cas d'interruption totale de l'activité professionnelle d'un des parents ayant au moins trois enfants à charge (jusqu'au mois précédent le premier anniversaire de l'enfant ou de l'adoption).

> d'un Cmg : complément mode de garde en cas de recours à une assistante maternelle (Cmg-Am) agréée, à une garde à domicile (Cmg-Gad) ou à une structure, modulé en fonction des ressources.

**Psu** : prestation de service unique. Créée en 2002, elle consiste en la prise en charge d'une partie du coût de fonctionnement des services d'accueil collectif de jeunes enfants – diminuant ainsi la participation des familles. Elle s'adresse à l'ensemble des établissements d'accueil collectif (crèches, haltes-garderies, multi-accueil) et est versée jusqu'aux 4 ans de l'enfant accueilli. Elle permet plus de souplesse d'accueil, notamment en favorisant les contrats établis en fonction des besoins horaires des parents.

**Service d'accueil familial** : regroupe des assistants maternels qui accueillent 1 à 3 enfants à leur domicile, employés par une personne morale et bénéficiant d'un encadrement professionnel équivalent à celui des établissements d'accueil collectif. Les assistants bénéficient d'un encadrement régulier assuré par la crèche qui les emploie. Celle-ci leur propose également, en complément, des activités d'éveil en petit groupe.

**Smic** : salaire minimum interprofessionnel de croissance.

**Taux d'emploi** : le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans).

**Uc** : unité de consommation. Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie des ménages, de taille ou de composition différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unité de consommation.

\* Ces prestations sont versées aux familles ayant eu un enfant avant le 1er janvier 2004 et aucun autre après cette date. Dans ce cas, la famille bénéficie de la Paje.



## Pour en savoir plus

### Bibliographie :

- > Angotti M., Brezault M., David-Alberola E., Olm C., « Evaluation des relais assistantes maternelles », Cnaf, novembre 2008, *Dossiers d'études*, n° 110.
- > Bailleau G., *L'accueil collectif et en crèches familiales des enfants de moins de 6 ans en 2006*, enquête annuelle auprès des services de PMI, document de travail, Série Statistiques, mai 2008, n° 125.
- > Bauer D., « S'arrêter de travailler durant trois ans pour s'occuper de son enfant : une idée qui progresse chez les pères », *Etudes et Résultats*, Drees, mai 2008, n° 638.
- > Beynier D., Tudoux B. Momic M., « Les métiers du travail social (hors aide à domicile) », Drees, *Etudes et Résultats*, novembre 2005, n° 441.
- > Boissières C., *Prestations familiales, statistiques nationales*, Cnaf, Dser, 2008.
- > Boyer D., Nicolas M., « La conciliation dans les entreprises : une mise en œuvre sexuée ? » *Recherches et Prévisions* « Conciliation travail - famille : du côté des entreprises », juin 2008, n° 92.
- > Bva, 2006, suivi barométrique de l'opinion des Français à l'égard de la santé, de la protection sociale, de la précarité, de la famille et de la solidarité.
- > Blanpain N., Momic M., « Les assistantes maternelles en 2005 », Drees, *Etudes et Résultats*, juin 2007, n° 581.
- > Chardon O., Daguet F., « Enquête annuelle de recensement 2004 à 2007 : l'activité des femmes est toujours sensible au nombre d'enfants », *Insee Première*, Insee, janvier 2008, n° 1171.
- > Chardon O., Daguet F., Vivas E. « Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première*, Insee, juin 2008, n° 1195.
- > Collectif, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Rers 2007, ministère de l'Education nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2007.
- > David-Alberola E., Momic M., « Le métier d'assistante maternelle », Drees, *Etudes et Résultats*, mai 2008, n° 636.
- > Escande M-T., *Ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale*, Dser, Cnaf, 2008.
- > Grenat P., Marquier R., Masson L., « La formation aux professions sociales en 2005 », Drees, *Document de travail-Série statistique*, octobre 2007, n° 117.
- > Mathieu F., Clement J., Robert M-J., Salesses C., *Prestations légales au 31 décembre 2007*, Cnaf, 2008.
- > Momic M., « Les trois premières années de carrière des professions sociales », Drees, *Etudes et Résultats*, septembre 2006, n° 519.
- > Pla A., « Bilan démographique 2007 : des naissances toujours très nombreuses », *Insee Première*, Insee, janvier 2008, n° 1170.
- > Richet-Mastain L., *L'évolution démographique en France depuis dix ans*, Données sociales, Insee, 2006.

### Sites web :

- [www.caf.fr-rubrique](http://www.caf.fr-rubrique) "Qui sommes-nous ?"
- [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)
- [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
- [www.msa.fr](http://www.msa.fr)
- [www.sante.gouv.fr/drees](http://www.sante.gouv.fr/drees)



## Contacts

> **Cnaf - Danielle Boyer**  
daniele.boyer@cnaf.fr

> **Cnaf - Laurent Ortalda**  
laurent.ortalda@cnaf.fr

### COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

> Cnaf – Marie-José Robert

> Drees – Sévane Ananian

> Men – Linda Ben Ali

> Insee – Emilie Vivas

> Msa – Christèle Laporte



**Caisse nationale des Allocations familiales**  
32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris cedex 14  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)